



Fondation  
Rideau Hall  
Foundation

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

APPEL OUVERT 2024 POUR L'INITIATIVE FEA

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 28 mars 2025

### INTRODUCTION

Il a été amplement reconnu que le nombre d'enseignant.e.s autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) dans les écoles primaires et secondaires du pays n'est pas représentatif de ces communautés. Plusieurs lacunes dans le système ont contribué à créer cette iniquité dans la qualité de l'éducation et à maintenir un corps enseignant non représentatif, qui échoue à répondre, entre autres, aux besoins culturels et linguistiques particuliers des élèves autochtones au Canada. Nous reconnaissons aussi que nous devons appuyer le maintien en poste des enseignant.e.s autochtones, déterminant pour le succès des élèves.

Dans le cadre de cet appel de projets, la Fondation Rideau Hall (FRH) poursuit sa démarche à l'égard des initiatives autochtones pour élargir les perspectives de l'éducation au Canada en permettant l'embauche de 10 000 enseignant.e.s venant des Premières Nations et des communautés inuites et métisses; les demandes de subvention pourront passer par deux flux différents. La FRH investira dans des projets innovants de partout au pays qui ont le potentiel de mener à des changements systémiques dans la formation des enseignant.e.s autochtones et qui pourraient favoriser le maintien en poste de ces personnes. Le présent document présente les objectifs, le processus d'évaluation et le calendrier associés aux deux volets de financement.

L'appel ouvert 2024 invite en effet à la présentation de projets dans deux volets de financement : Accroître et Retenir. Ces deux catégories reflètent un engagement global visant à : (1) étendre les approches qui fonctionnent et qui sont les plus prometteuses dans la formation des enseignant.e.s autochtones; et (2) résoudre les problèmes de rétention des enseignant.e.s en réduisant les pressions exercées sur les enseignant.e.s autochtones, qui doivent non seulement enseigner, mais aussi souvent créer leur propre matériel et leurs propres ressources dans des environnements isolés.

**Volet « Accroître »** : Jusqu'à 7 millions de dollars seront attribués

**Volet « Retenir »** : Jusqu'à 3,5 millions de dollars seront attribués

Toutes les demandes seront examinées par des pairs des Premières Nations et des communautés inuites et métisses; pour être approuvées, elles devront faire consensus.

## THÈMES

Cet appel ouvert comporte deux volets de financement : le volet Accroître et le volet Retenir. Les demandeurs peuvent choisir de présenter une demande dans l'un des volets ou dans les deux. S'ils présentent des demandes dans les deux catégories, ils doivent remplir deux demandes distinctes. Remarque : les demandeurs retenus ne recevront alors du financement que pour un des volets.

### Thèmes associés au volet « Accroître »

Les demandeurs, dans ce volet, peuvent demander jusqu'à **1 million de dollars** pour des projets pluriannuels qui s'étendent sur **1 à 4 années**.

Ce volet est axé sur le soutien aux programmes de formation d'enseignant.e.s autochtones (PFEA) qui sont soit en développement, soit en voie d'avoir une portée élargie.

→ *Ce qu'on entend par « en développement » : Les responsables du projet proposé peuvent démontrer qu'il progresse bel et bien. Il existe un plan pour mettre le projet en application, on a déjà tissé des liens et noué des partenariats, et on a calculé les recettes à venir. Les projets au stade de la conception qui ne sont pas à la veille d'être mis en œuvre ne sont pas admissibles au financement.*

Les responsables des initiatives proposées doivent démontrer comment ces dernières peuvent augmenter, de façon mesurable, le nombre d'enseignant.e.s qualifié.e.s au sein des Premières Nations et des communautés inuites et métisses, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. La FRH investira dans des projets autochtones innovants, à la fois ancrés dans la réciprocité et respectueux de la culture, qui enrichissent l'éducation autochtone et qui encouragent – de façon mesurable – plus d'Autochtones à se lancer en enseignement.

Voici quelques exemples de projets possibles dans ce volet :

- ❁ Cheminements accélérés pour les étudiant.e.s en enseignement
- ❁ Moyens d'intégrer – dans les programmes de formation des enseignant.e.s – la pédagogie ancrée dans le territoire, l'éducation en plein air et l'apprentissage fondé sur le lieu
- ❁ Programmes qui intègrent et accentuent la promotion, la revitalisation et la préservation des langues des Premières Nations, des Inuits ou des Métis
- ❁ Offre d'accréditation linguistique pour l'enseignement en classe

- ✿ Promotion des perspectives et pratiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans les systèmes d'éducation
- ✿ Programmation qui revendique des changements positifs dans les politiques et pratiques pédagogiques
- ✿ Programmation qui inclut des services de soutien culturellement adaptés pour les futur.e.s étudiant.e.s des Premières Nations et des communautés inuites et métisses (technologie, livres, droits de scolarité, logement)
- ✿ Programmes qui intègrent la tenue de cérémonies et l'implication des Aîné.e.s ou des gardien.ne.s du savoir

### Thèmes associés au volet « Retenir »

Les demandeurs, dans ce volet, peuvent demander jusqu'à **500 000 \$** pour des projets pluriannuels qui s'étendent sur **1 à 2 années**.

Ce volet met l'accent sur le perfectionnement professionnel et la création de ressources pour les enseignant.e.s autochtones (Premières Nations, Inuits, Métis) de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Le maintien en poste des enseignant.e.s influence profondément la qualité de l'éducation offerte aux élèves des Premières Nations et des communautés inuites et métisses. Reconnaissant que les enseignant.e.s autochtones ont besoin de ressources et d'espaces pédagogiques à la fois accessibles et adaptés à la culture, ce volet sert à financer des projets qui fourniront à ces enseignant.e.s les outils nécessaires à leur épanouissement dans leur rôle.

Les responsables des projets doivent démontrer comment ceux-ci peuvent favoriser, de façon mesurable, la rétention d'enseignant.e.s qualifié.e.s au sein des Premières Nations et des communautés inuites et métisses, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. La FRH investira dans des projets autochtones innovants, à la fois ancrés dans la réciprocité et respectueux de la culture, qui enrichissent l'éducation autochtone et qui encouragent plus d'enseignant.e.s autochtones à demeurer et à s'épanouir dans la profession.

Voici quelques exemples de projets possibles dans ce volet :

- ✿ Élaboration d'une plateforme en ligne pour que les enseignant.e.s autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année puissent réseauter, échanger des ressources, etc.
- ✿ Programmes de bourses au mentorat pour les enseignant.e.s autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année



- ✿ Élaboration de programmes d'études de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour des groupes particuliers d'élèves autochtones (livres, matériel didactique, vidéos, etc.)
- ✿ Création de ressources linguistiques qui alimenteront les pratiques pédagogiques des enseignant.e.s autochtones
- ✿ Utilisations innovantes de l'IA et d'autres technologies pour promouvoir les langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l'enseignement et dans les ressources pédagogiques
- ✿ Élaboration de ressources axées sur le territoire pour les enseignant.e.s autochtones

Les propositions, que ce soit pour un volet ou l'autre, devraient illustrer concrètement la portée du projet et ses retombées sur les enseignant.e.s et les élèves autochtones.

## TYPES DE DEMANDE ET LIMITES

### ANCIENS RÉCIPIENDAIRES DE SUBVENTION

- Si un organisme ou un institut a reçu une subvention de la part de la Fondation Rideau Hall dans le cadre de l'appel ouvert 2023 de l'Initiative FEA, il n'est alors admissible qu'au volet « Retenir » de l'édition 2024.
- Si un ancien récipiendaire d'une subvention FEA s'associe à une autre entité, il peut déposer une demande dans le volet de financement « Accroître », à condition que l'entité qui dépose la demande à titre de demandeuse principale ne soit pas celle qui a reçu la subvention précédemment.

### PREMIÈRES DEMANDES ET DEMANDES SUBSÉQUENTES

- Les premières demandes et les demandes subséquentes pour l'Initiative FEA peuvent être présentées pour les deux volets de financement.
- Les demandeurs peuvent présenter plus d'une demande pour un même volet, à condition qu'il s'agisse de projets distincts.
- Cependant, le financement pour un même projet ne pourra être accordé que dans un seul volet.

### PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

- Les demandeurs peuvent présenter une demande conjointe avec d'autres entités.
- Pour les demandes faites en partenariat, l'organisme ou l'institut qui présente la demande sera reconnu comme l'entité principale; c'est à cette entité que sera alors remis le financement et qu'incombera la reddition de comptes et la gestion du financement auprès de la Fondation Rideau Hall.



## EXIGENCES RELATIVES À L'ADMISSIBILITÉ ET AUX DEMANDES

Tous les donataires peuvent présenter une demande, qu'ils soient reconnus ou non. Mais pour être jugés admissibles dans les deux volets, les demandeurs doivent entrer dans l'une des catégories suivantes :

- Établissement postsecondaire canadien (y compris institut, collège ou université autochtone)
- Communauté autochtone (Premières Nations, Inuits, Métis) enregistrée comme donataire reconnu
- Organisme collectif représentant une école, ou district scolaire enregistré comme donataire reconnu
- Autre organisme de bienfaisance enregistré
- Organisme à but non lucratif enregistré / donataire non reconnu

Veillez consulter la [définition de « donataires reconnus » selon l'ARC](#).

*\*Avant d'entamer votre demande, ayez en main votre numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance ou d'organisme à but non lucratif, ou tout autre numéro d'enregistrement légal.*

## Exigences relatives aux demandes : documents à l'appui

Vous devez téléverser les documents à l'appui suivants avec votre demande pour que votre dossier soit jugé complet.

Les demandeurs qui possèdent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance doivent soumettre tous les documents suivants :

- Un budget suivant le modèle fourni
- Un formulaire T3010 rempli (\*y compris les renseignements relatifs aux états financiers et aux administrateurs, fiduciaires et autres responsables)
- Une lettre d'appui de la part d'un.e gestionnaire, d'un membre de la direction ou d'un.e leader d'une communauté ou d'une organisation autochtone (Premières Nations, Inuits, Métis). Cette lettre d'appui a pour but de démontrer que le demandeur ou la demandeuse entretient de bonnes relations avec des communautés et organisations autochtones.

Les demandeurs qui sont des donataires reconnus sans numéro d'organisme de bienfaisance, de même que ceux qui sont des organismes à but non lucratif enregistrés, doivent pour leur part soumettre tous les documents suivants :

- Un budget suivant le modèle fourni
- Les plus récents états financiers vérifiés ou préparés par un organisme externe
- La liste des administrateurs, fiduciaires et autres responsables (téléversée en format PDF)
- Une lettre d'appui de la part d'un.e gestionnaire, d'un membre de la direction ou d'un.e leader d'une communauté ou d'une organisation autochtone (Premières Nations, Inuits, Métis). Cette lettre d'appui a pour but de démontrer que le demandeur ou la demandeuse entretient de bonnes relations avec des communautés et organisations autochtones.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

La priorité sera donnée aux projets qui présentent des approches réellement innovantes et collaboratives pour les programmes de formation des enseignant.e.s autochtones et les ressources pédagogiques destinées aux enseignant.e.s en poste.

Les demandes admissibles suivront un processus d'évaluation par les pairs fondé sur le consensus; ce processus sera mené par un groupe national et diversifié d'expert.e.s en éducation provenant des Premières Nations et des communautés inuites et métisses. Le cadre et la matrice d'évaluation ont été élaborés par un organisme de recherche autochtone pour guider le processus d'évaluation par les pairs et confirmer sa réceptivité, sa pertinence et son inclusivité culturelles.

La grille d'évaluation (y compris les critères précis et le poids de chacun) sera affichée dans le portail de présentation des demandes afin de garantir la clarté et la transparence du processus d'évaluation.

Toutes les demandes, peu importe le volet, seront examinées selon les **quatre domaines prioritaires** inscrits dans la matrice d'évaluation :

### 1. Représentation autochtone et relations

Critère d'évaluation : Les responsables de haut niveau sont des Autochtones, tout comme au moins 75 % des personnes impliquées dans l'initiative. L'engagement en faveur de la représentation des Premières Nations et des peuples inuits et métis au sein du personnel est clairement articulé et appliqué.

#### Qu'entend-on par « dirigé par des Autochtones »?

La FRH tient à appuyer des projets qui sont dirigés par des Autochtones. L'indicateur le plus élevé pour ce critère précise que les hauts responsables du projet doivent venir des Premières Nations ou des communautés inuites ou métisses. Si le demandeur démontre que 75 % du personnel affecté à l'initiative est autochtone (incluant les instructeurs.trices et les partenaires de mise en œuvre), il recevra le score maximal pour ce critère, puisqu'il montrera par le fait même son engagement à orienter le projet selon les savoirs, les visions du monde et les approches pédagogiques des Autochtones.

Critère d'évaluation : Des Aîné.e.s, gardien.ne.s du savoir et/ou conseillers et conseillères culturelles sont au cœur du projet, et les relations avec les communautés autochtones, inuites et métisses sont clairement établies et avérées (depuis au moins 5 ans).

⚙️ Qu'entend-on par « relations »?

Des relations doivent déjà être établies avec des Premières Nations ou des communautés inuites ou métisses. Il faut donc que l'on puisse prouver l'existence d'une collaboration avec ces populations, et montrer que leur point de vue et leur participation sont essentiels à la mise en œuvre et au succès du projet. Des lettres d'appui contribueront grandement à illustrer les relations mentionnées dans la proposition.

## 2. Pertinence et livrables

Critère d'évaluation : Une réelle compréhension des besoins et réalités des enseignant.e.s et élèves autochtones, inuit.e.s et métis.se.s est démontrée de façon remarquable.

⚙️ Qu'entend-on par « réelle compréhension »?

Vous devez montrer que vous comprenez concrètement les difficultés et les lacunes particulières auxquelles sont confrontés les élèves et les enseignant.e.s des Premières Nations et des communautés inuites et métisses. Vous devez aussi montrer comment la réalisation de votre projet permettra de répondre aux besoins de ces populations.

Critère d'évaluation : La portée, les objectifs et l'échéancier du projet sont très clairs et s'arriment de manière exceptionnelle avec le but du volet de financement.

⚙️ Qu'entend-on par « s'arriment de manière exceptionnelle avec le but du volet de financement »?

Référez-vous à la section « Thèmes » des présentes lignes directrices pour vous familiariser avec la portée des deux volets. Les activités du projet devraient être clairement énoncées dans la proposition, et chacune de ces activités devrait être décrite (y compris les cibles) et située dans l'échéancier. Les activités doivent être alignées sur le thème du volet.

⚙️ Pour répondre à la question sur les activités et l'échéancier du projet (y compris les cibles), veuillez utiliser le format présenté ci-dessous. Ajoutez autant de détails que possible.

→ **Année 1**

Activités :

- Recruter 5 instructeurs.trices autochtones
- Approfondir les compétences pédagogiques et disciplinaires des instructeurs.trices (1 retraite de perfectionnement professionnel)
- Camp d'intégration en présentiel sur les terres ancestrales pour un groupe de 30 étudiant.e.s
- Trois cours d'immersion linguistique donnés à 30 étudiant.e.s en ligne
- etc.

→ **Année 2**

Activités :

- Camp d'intégration en ligne pour un groupe de 30 étudiant.e.s
- Trois cours d'immersion linguistique donnés à 30 étudiant.e.s en ligne
- Jardin communautaire établi sur le campus
- etc.

→ **Année 3**

Activités :

- Approfondir les compétences pédagogiques et disciplinaires des instructeurs.trices (1 retraite de perfectionnement professionnel)
- Camp d'intégration en ligne pour un groupe de 30 étudiant.e.s
- Deux événements virtuels présentant des pratiques avisées à l'intention des enseignant.e.s autochtones
- etc.

→ **Année 4**

Activités :

- Camp d'intégration en ligne pour un groupe de 30 étudiant.e.s
- Trois cours d'immersion linguistique donnés à 30 étudiant.e.s en ligne
- Deux cours d'immersion sur les terres ancestrales donnés à 30 étudiant.e.s en présentiel
- etc.

### 3. Résultats et retombées

Critère d'évaluation : Les résultats du projet concordent de manière exceptionnelle avec les activités mentionnées et contribuent grandement à lutter contre les obstacles systémiques.

#### Résultats à long terme

Il s'agit du changement souhaité au plus haut niveau, celui qu'on espère réaliser si on atteint les résultats attendus à court terme; la proposition doit clairement montrer comment l'atteinte de ces résultats à court terme contribuera aux résultats à long terme. Lorsque vous définissez les résultats à long terme, demandez-vous pourquoi vous lancez l'initiative proposée et comment vous comptez amener des changements systémiques dans le secteur de l'éducation. Ces changements devraient être durables et mesurables.

#### Résultats à court terme

Il s'agit des changements attendus au début du projet ou peu après sa réalisation. Ce sont généralement des variations à court terme dans les capacités (ex. accroissement du savoir, de la sensibilisation, des compétences, des ressources ou des aptitudes).

- ⚙️ Pour répondre à la question sur les résultats attendus à court terme, veuillez utiliser le format suivant :
  - Précisez les résultats à court terme qui devraient découler du projet.
  - Sous chaque résultat attendu à court terme, dites en quoi les activités du projet sont liées au résultat en question.
  - Sous chaque résultat attendu à court terme, énoncez sa portée prévue.

- ⚙️ Question sur la portée

Il s'agit de la portée totale prévue pour l'ensemble de votre projet. Vous devriez pouvoir la présenter sous forme de quantité mesurable, et ce nombre peut être approximatif. Par exemple, vous pourriez dire « *ce programme permettra de diplômer X étudiant.e.s en X ans* », ou « *ce programme permettra d'embaucher X instructeurs.trices en X ans* ».

Critère d'évaluation : Il y a un plan complet et bien défini pour rassembler et analyser les données relatives aux résultats mesurables du projet.

- ⚙️ Qu'entend-on par « résultats mesurables »?

Ici, les résultats mesurables renvoient aux résultats à court terme de votre projet, c.-à-d. les changements mesurables qui découleront de la réalisation de vos activités. Les résultats mesurables peuvent être qualitatifs ou quantitatifs et comporter des unités de mesure, des unités d'analyse et des éléments de contexte (ex. nombre d'étudiant.e.s formé.e.s, pourcentage d'étudiant.e.s satisfait.e.s de leur formation).

À la question sur l'évaluation du projet, votre proposition sera notée sur la façon dont elle formule votre plan d'évaluation et de surveillance général, y compris en ce qui concerne la collecte, l'analyse et l'utilisation des données pour adapter et ajuster la programmation et pour mesurer les résultats de votre initiative.

#### 4. Budget et innovation

Critère d'évaluation : Le budget est exceptionnellement détaillé et précis; sa ventilation et ses justifications en lien avec la portée et les objectifs du projet sont très pertinentes.

- ⚙️ Que doit-on trouver dans le budget?

Le budget doit être détaillé et doit refléter à la fois les coûts réels du programme et l'allocation des fonds. Il devrait correspondre aux objectifs à court terme annoncés, en particulier aux activités et à la portée générale du projet.

Critère d'évaluation : Des approches innovantes sont identifiées clairement et démontrées de manière exceptionnelle dans l'ensemble de la proposition; les visions du monde autochtones sont grandement intégrées.

⚙️ Que considère-t-on comme « innovant »?

Notre définition des approches innovantes ne se limite pas au domaine de la technologie; il s'agit plutôt de présenter quelque chose de différent qui a un impact. Il peut s'agir d'améliorer un processus ou la façon d'exécuter un programme grâce à des idées nouvelles, ou encore d'adopter une approche qui vous distingue des autres. Votre score pour l'innovation pourra aussi augmenter si vous intégrez les visions du monde autochtones dans l'ensemble de votre proposition.

## CONSIDÉRATIONS GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

La FRH cherche à appuyer un éventail de projets partout au pays, aussi bien en région rurale qu'urbaine. Dans la distribution des fonds, nous chercherons donc à appuyer de façon équilibrée les diverses communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, tout en portant une attention particulière aux régions où les besoins en enseignant.e.s autochtones sont les plus élevés.

## LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE BUDGET

Selon les lignes directrices de la FRH, certaines dépenses peuvent être intégrées au budget, et d'autres non.

### Dépenses non admissibles | Voici les dépenses non admissibles :

- Campagnes de financement ou construction d'actifs immobiliers
- Dettes antérieures ou obligations financières impayées
- Bourses remises par un ministère ou un organisme à l'extérieur des programmes ou initiatives de formation d'enseignant.e.s pilotés par des Premières Nations, des Inuits ou des Métis
- Activités partisanes ou politiques

### Dépenses admissibles | Voici ce qui peut être des dépenses admissibles (liste non exhaustive) :

- Les fonds peuvent être alloués aux **salaires et avantages sociaux** du personnel du projet ou des enseignant.e.s engagé.e.s dans l'initiative.
- Le **soutien aux étudiant.e.s** (outils technologiques, livres, frais de scolarité, allocation de subsistance, etc.). Cette aide peut être accordée aux étudiant.e.s directement ou par l'intermédiaire d'une bourse pilotée par des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.
- Des **fonds destinés à l'enseignement, aux fournitures culturelles et à la technologie** peuvent être alloués pour l'achat ou la création de matériel pédagogique, d'outils technologiques, de ressources disciplinaires, d'objets culturels, d'éléments de médecine

traditionnelle autochtone et d'autres fournitures nécessaires pour appuyer un enseignement et une intégration culturelle efficaces au sein de l'initiative.

- On peut accorder des **honoraires aux Aîné.e.s, aux gardien.ne.s du savoir et aux conseillers et conseillères culturelles** qui transmettent leur sagesse, leur langue, leur culture, leur savoir traditionnel et leurs conseils dans le cadre du projet.
- Les **dépenses liées aux déplacements** (ex. transport et hébergement) nécessaires à la mise sur pied du projet ou à la participation à des congrès, réunions ou formations utiles.
- Les **coûts de la nourriture** sont couverts si cet aspect fait partie de l'initiative.
- Les **coûts opérationnels ou de fonctionnement d'une classe**, ce qui comprend les dépenses pour le maintien d'un bureau ou d'une salle de classe (ex. loyer, services publics, fournitures de bureau).
- Les **ressources pour la formation et le perfectionnement professionnel** qui sont requises pour offrir des occasions d'apprentissage ciblées aux personnes engagées dans le projet (pour sa mise en place ou sa réalisation).
- Les **coûts d'évaluation et de collecte de données** associés à l'évaluation des progrès du projet par rapport aux étapes et objectifs déterminés (collecte et analyse des données pertinentes pour mesurer les retombées dans la communauté, par exemple). Cela peut inclure le recours à des spécialistes, la réalisation d'entrevues avec des participant.e.s ou des bénéficiaires du projet, de même que l'interprétation des résultats.

Notez que vous n'avez pas besoin d'indiquer d'autres sources de financement dans votre demande. Le lien entre les fonds de subvention demandés et l'atteinte des objectifs du projet doit toutefois être clairement établi.

## CONDITIONS ET LIMITES DU FINANCEMENT

- ✿ L'enveloppe de financement prévue pour l'appel ouvert 2024 est de **8,5 millions de dollars**.
- ✿ Volet « Accroître » : Les demandeurs peuvent demander jusqu'à **1 million de dollars** pour des projets pluriannuels qui s'étendent sur **1 à 4 années**.
- ✿ Volet « Retenir » : Les demandeurs peuvent demander jusqu'à **500 000 \$** pour des projets pluriannuels qui s'étendent sur **1 à 2 années**.

*\*Ces conditions et limites de financement sont conçues pour offrir de la souplesse et répondre aux besoins associés à des projets de différentes ampleurs et durées. Les montants précis alloués à chaque initiative dépendront de la portée, des buts et des besoins financiers du projet, ainsi que de la disponibilité générale des fonds de la subvention.*



## **DATES À RETENIR**

### **Date Limite Pour La Présentation D'un Projet:**

Volet « Accroître » – Veuillez soumettre votre proposition complète d'ici le 28 mars 2025, à 23 h 59 (HP).

Volet « Retenir » – Veuillez soumettre votre proposition complète d'ici le 28 mars 2025, à 23 h 59 (HP).

### **Annonce Des Décisions:**

Les décisions de financement seront communiquées en mai 2025.

Avant de rédiger votre proposition, veuillez lire la FAQ et visiter la section de << soutien >> du portail pour vous aider. Merci de votre intérêt et de votre dévouement envers les enseignants autochtones au Canada.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire : [indigenus.autochtone@rhf-frh.ca](mailto:indigenus.autochtone@rhf-frh.ca)